

Berne, le 31 octobre 2019

Pétition au Conseil fédéral

Accord-cadre institutionnel Suisse - UE

Monsieur le Président

Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux

Sur la base de l'art. 33 de la Constitution fédérale, la Plate-forme Suisse-Europe (PSE), représentée par les associations *La Suisse en Europe* (ASE), *Le Nouveau Mouvement Européen Suisse* (Nomes), *Opération Libéro*, *l'Association Suisse de politique étrangère* (ASPE) et *Gesellschaft zur Förderung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit* (GFGZ), invite le Conseil fédéral, par cette pétition, à signer maintenant l'accord-cadre institutionnel Suisse-UE dans sa version actuelle. Nous nous attendons à ce que, après les élections réussies de l'Assemblée fédérale l'accord soit soumis au Parlement nouvellement élu avec un message, et qu'il soit ainsi traité par les deux chambres après le vote sur l'initiative dite de limitation de l'UDC.

Justification

Vous avez heureusement accepté la partie institutionnelle de l'accord-cadre après une consultation exceptionnelle et large et avez promis des clarifications sur trois points. Cette approche était compréhensible à la lumière des attitudes des différents partis politiques, mais ne repose sur aucun fondement factuel et juridique. L'évolution de la situation entre-temps a montré que les clarifications ne sont ni nécessaires ni possibles pour les raisons exposées ci-après. Il n'y a aucune raison pour que l'UE revienne sur le texte actuel, que ce soit d'un point de vue factuel ou dans le contexte de Brexit :

- L'accord-cadre, contrairement à la position des syndicats, améliore la protection salariale par rapport à la situation juridique actuelle dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes. Il garantit une notification quatre jours à l'avance et une obligation de dépôt pour les entreprises en défaut de paiement, deux dispositions qui vont au-delà du droit communautaire. L'accord ouvre de nouvelles possibilités d'assistance administrative et juridique et renforce l'application de la protection salariale contre les prestataires de services

étrangers. L'accord-cadre ne peut avoir pour tâche de préjuger de la poursuite des réformes nationales du marché du travail et de subordonner l'approbation de l'accord à ces réformes. Celles-ci doivent être prises indépendamment.

- La directive sur la citoyenneté de l'Union européenne n'est pas mentionnée dans l'accord. Son traitement relève objectivement du champ d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes et fera l'objet de négociations futures dans ce cadre. Les questions complexes de compétence en matière d'aide sociale aux ressortissants de l'UE ou aux ressortissants suisses résidant à l'étranger dans l'UE ne peuvent être réglées par l'accord-cadre.
- La question de la réglementation des aides cantonales ne se posera que dans le cadre des renégociations de l'accord de libre-échange de 1972 et n'est pas compromise par l'accord-cadre.

Nous ne voyons donc aucune raison objective d'attendre pour la signature de l'accord. La situation actuelle est caractérisée par une grande incertitude, qui aura un impact négatif sur le comportement d'investissement de l'économie et donc sur l'emploi en Suisse. L'objectif d'aujourd'hui est de clarifier la situation par une attitude constructive et d'assumer dès maintenant la responsabilité du leadership, en tenant compte du résultat clair du vote sur l'initiative d'autodétermination de novembre 2018 ainsi que des résultats des récentes élections fédérales. Le peuple suisse est conscient de l'importance des bonnes relations avec l'UE. Le Conseil fédéral respecte cette volonté en signant l'accord. Le Parlement ne devra examiner la proposition qu'après le vote sur l'initiative de limitation.

Nous vous demandons de mieux prendre en compte les changements géopolitiques et de ne pas juger de la signature uniquement du point de vue de la politique intérieure. La Suisse n'a pas de temps à perdre. La nouvelle Commission européenne ne donnera pas la priorité à ce dossier. Sans accord-cadre, la Suisse deviendra de plus en plus, du point de vue de l'UE, un pays tiers dont l'accès à son marché intérieur sera et s'érodera. La faiblesse actuelle de l'ordre commercial multilatéral de l'OMC, causée par les États-Unis, ne peut être suffisamment compensée par des accords de libre-échange avec des pays tiers et des mesures autonomes. Dans un monde multipolaire, la Suisse au cœur de l'Europe est de plus en plus dépendante de l'UE. Dans les années à venir en particulier, elle dépendra de relations stables et en particulier d'un accès ordonné aux marchés pour les biens et services, ainsi que de la coopération en matière de recherche et d'innovation. En outre, les objectifs climatiques de la Suisse ne peuvent être atteints sans un accord sur l'électricité.

C'est pourquoi nous attendons du Conseil fédéral qu'il exerce résolument son rôle de chef de file, qu'il parle d'une seule voix au peuple suisse et qu'il respecte la volonté exprimée par le peuple suisse le 25 novembre 2018 en signant le traité. Ce n'est qu'ainsi que la poursuite de la voie bilatérale pourra sortir d'une impasse largement auto-infligée, que nos relations avec l'Union européenne, si essentielles pour notre pays, pourront être relancées et conduire vers un avenir plus prometteur et plus sûr.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués,




Jean-Daniel Gerber
Coprésident PSE

Flavia Kleiner
Coprésidente PSE



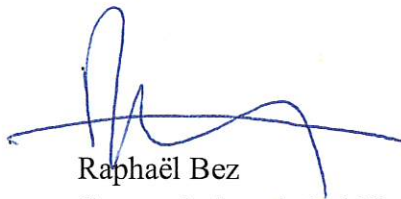
Thomas Cottier
Président ASE



Joëlle de Sépibus
Vice-présidente ASE



Lukas Wegmüller
Co-secrétaire général Nomes



Raphaël Bez
Co-secrétaire général Nomes



Lydia Toth
Directrice Générale Opération
Libéro



Daniel Brühlmeier
Membre du comité ASPE



Florian Schmid
Président GFGZ